

DELIBERATION N°19

Dénomination des 2 résidences rue de Stalingrad à Dieppe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :32

Nombre de votants :38

LE 21 OCTOBRE DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 13 octobre 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie Catherine, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°17), M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°17), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°18), Mme FARGE Patricia, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°18), Mme EMO Céline, M. CHAUVIERE Jean-Claude.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (à partir de la question n°18), Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme DUPONT Danièle à Mme CHARRETON Emmanuelle (à partir de la question n°18), Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric, M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme THETIOT Danièle.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que la société Sodineuf Habitat Normand a souhaité réaliser une résidence pour jeunes salariés (permis de construire n° 76.217.08.00054) et une résidence de 19 logements locatifs (permis de construire n° 76.217.09.00068), toutes deux situées rue de Stalingrad à Dieppe.

Vu les délibérations en date du 24 septembre 2009 et 27 mai 2010, relatives à la signature des conventions entre la Sodineuf Habitat Normand et la Ville de Dieppe portant sur la réalisation de ces deux résidences

Considérant la demande formulée par Sodineuf Habitat Normand de procéder à leur dénomination, afin de préparer la mise en location de ces logements.

Considérant l'avis favorable émis par la commission n° 6 le 11 octobre 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir pour chacune des résidences, sous réserve de l'acceptation des familles, les noms suivants :

– pour la Résidence Jeunes Salariés : Monsieur Jean DELALOCHE, sur proposition de la Sodineuf Habitat Normand :

Monsieur DELALOCHE, né en 1943, a assumé la présidence de Sodineuf Habitat Normand jusqu'à son décès en avril 2010, à l'âge de 66 ans. Ancien entrepreneur en menuiserie, il a été dans le même temps Conseiller Prud'homal, Administrateur de l'URSSAF de Seine-Maritime, après avoir été Président du Conseil d'Administration de l'URSSAF de Dieppe. Par ailleurs, il a été Président du Rotary Club Dieppe Côte d'Albâtre en 1998 et 1999 ;

– pour la Résidence Stalingrad : Monsieur Jean FOSSEY, sur proposition de Monsieur le Maire :

Monsieur Jean FOSSEY, est né à Neuville-les-Dieppe en 1920. Ancien officier mécanicien dans la Marine Marchande, il a navigué sur la ligne transmanche. Il fut également Directeur de l'usine d'incinération. Conseiller municipal de Dieppe de 1957 à 1971, il a fondé la MJC Centre en 1967. Membre bénévole de plusieurs associations de solidarité, il fut Président du Foyer d'Accueil. Il est décédé le 7 septembre 1999.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Annie HERRIOU
Directrice Générale Adjointe des services**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire